

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

*S.A. au capital de 120.000.000 de Dinars divisé en 120.000.000 d'actions
de 1 Dinar chacune*

Société Mère du Groupe S.F.B.T.

Siège Social : 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

R.C. : B129561997 – M.F. : 001985G A M 000 – C.N.S.S. 0000117107

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil d'Administration, réuni le 28 février 2017, a décidé de convoquer ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le mardi 11 avril 2017 à 9 H.30, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 120.000.000 à 132.000.000 de dinars par incorporation de réserves ;*
- Modification de l'article 6 des statuts ;*
- Pouvoirs à donner.*

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS.

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

*S.A. au capital de 120.000.000 de Dinars divisé en 120.000.000 d'actions
de 1 Dinar chacune*

Société Mère du Groupe S.F.B.T.

Siège Social : 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

R.C. : B129561997 – M.F. : 001985G A M 000 – C.N.S.S. 0000117107

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Conseil d'Administration, réuni le 28 février 2017, a décidé de convoquer ses actionnaires en assemblée générale ordinaire annuelle, pour le mardi 11 avril 2017 à 9 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6/ Affectation des résultats ;

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;

8/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;

9/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;

10/ Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;

11/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2016 ;

12/ Approbation des états financiers consolidés ;

13/ Pouvoirs à donner ;

14 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS.